

Intitulé de l'épreuve : gestion des entreprises
Nombre de copies : 1/3

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Consulat général de France à São Paulo
Le conseiller économique

São Paulo, le 24 septembre 2021

— NOTE —
à l'attention du Consul Général

A/s : interview à la presse locale — expansion de Carrefour au Brésil et politique d'attractivité de la France.

Dans le cadre de votre interview à la presse locale, vous allez être interrogé sur les projets et perspectives de Carrefour au Brésil. Le groupe français, présent au Brésil depuis 1975, est devenu le numéro 1 de la distribution alimentaire dans le pays, et a annoncé, en mars 2021, un investissement de 7 Mds de réels brésiliens (1,1 Md €), afin d'acquies Groupe B10, troisième acteur de la filiale, ce qui lui permettrait de poursuivre ses expansions vers le Nord-Est et le Sud du pays. Cette annonce intervient après la décision du gouvernement français, en février 2021, d'opposer son veto au rachat de Carrefour par le groupe d'alimentation canadien Coesche - Furd par des raisons de sécurité alimentaire. Cette décision a suscité, y compris au Brésil, des interrogations quant à l'évolution de la réglementation relative aux investissements en France et, plus généralement, la politique d'attractivité économique de la France.

N°
1/10

En vue de votre interview, cette présente note a pour objectif de :

i) dresser un panorama de l'activité de Carrefour au Brésil et ses perspectives d'évolution dans le pays ;

ii) présenter l'évolution de la réglementation relative aux investissements étrangers en France, dont découle le veto de gouvernement français sur le rachat de Carrefour par L'Oréal ;

iii) proposer un argumentaire relatif à l'attractivité économique de la France, afin de présenter à la presse brésilienne la mobilisation de la France par attirer des investisseurs internationaux en France.

I. Implanté depuis 1975 au Brésil où il est devenu numéro 1 de la distribution alimentaire, le groupe français Carrefour poursuit son expansion dans le pays.

1. Carrefour est l'un des principaux groupes mondiaux de la distribution alimentaire.

- Carrefour est un groupe français de distribution alimentaire, notamment à l'origine du concept de l'hypermarché dans les années 1960.

- Le groupe exploite près de 12 300 magasins dans plus d'une trentaine de pays, notamment la France, l'Espagne, l'Italie, la Pologne, la Roumanie, et, en Amérique latine, le Brésil et l'Argentine, et emploie près de 320 000 salariés.

- En France, Carrefour est le premier employeur privé et représente 20% de la distribution alimentaire du pays (Ministère de l'économie, des finances et de la relance, 2021).

2. Le modèle de croissance du groupe espère, depuis 2017, sur une politique d'expansion, en particulier sur les marchés étrangers.

→ Malgré un chiffre d'affaires de 80,7 Mds € en 2019, la capitalisation boursière du groupe était de 12,6 Mds € à la Bourse de Paris en 2020, signe des difficultés financières que traverse l'entreprise.

— Depuis 2017 et la désignation d'Alexandre Bompard comme PDB du groupe, Carrefour suit une nouvelle stratégie de croissance qui se décline en différents objectifs :

- développer le e-commerce ;
- réduire les surfaces des hypermarchés ;
- baisser les coûts ;
- redynamiser les ventes.

— Cette stratégie horizon-2022 se traduit notamment par une forte expansion internationale du groupe.

• En 2020, Carrefour a réalisé plusieurs acquisitions, dont 30 magasins de l'enseigne MaKro au Brésil.

3. Le Brésil constitue un marché clé pour Carrefour, et l'un des piliers de sa politique d'expansion.

— Implanté au Brésil depuis 1975, Carrefour est aujourd'hui le numéro 1 de la distribution alimentaire de pays, devant Grupo Pão de Açúcar (GPA), propriété de français Casino (Association brésilienne des magasins de détail).

— En 2020, le marché brésilien fut le premier vecteur de croissance du groupe (+ 18,2%).

— La croissance du groupe au Brésil est principalement

portée par deux formats, particulièrement dynamiques dans le pays :

- l'hypermarché (enseigne Carrefour Retail)

- et le cash and carry (enseigne Atacadão), mode de distribution discount proposant des offres groupées.

↳ Le Brésil est un marché particulièrement dynamique par la filière de la distribution alimentaire.

- Avec 212M d'habitants en 2019 et une démographie dynamique, le Brésil est l'un des plus grands marchés de consommation (Etude de la Société Générale).

- Le Brésil se caractérise notamment par le dynamisme de son marché de commerce électronique, le plus important d'Amérique latine.

- En 2019, la population a dépensé 16,8Mds \$ (14,1Mds €) sur Internet.

- Malgré la crise économique liée à la COVID-19, les perspectives économiques sont favorables à court-terme, avec une croissance anticipée de +3-4% en 2021.

5. Dans ce contexte, Carrefour est entré dans une phase d'accélération de sa présence au Brésil.

- En mars 2021, Carrefour a annoncé un investissement de 7Mds réels brésiliens (1,1Md€), afin d'acquies Grupo B16, filiale de groupe américain Walmart.

- Cette acquisition présente plusieurs avantages pour Carrefour, notamment :

- l'expansion de groupe dans des régions où il est traditionnellement peu présent (Nord-Est et Sud) ;

- le renforcement de sa filière cash and carry (enseigne Maxi de Grupo B16) ;

Intitulé de l'épreuve : gestion des entreprises

Nombre de copies :

2/3

Numerotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

• le développement de la distribution par adhésion (exemple Sam's Club de Grupo B316).

— Selon le graphique, la nouvelle entité devrait ainsi générer un CA de 100 Mds de réels, avec 876 magasins, ce qui représentera 20% du futur CA de Carrefour.

II. L'évolution de la réglementation relative aux investissements étrangers en France, qui s'inscrit dans un cadre européen, reflète la volonté de concilier souveraineté économique et attractivité du territoire.

1. Les décisions d'investissement, y compris dans la filière alimentaire, sont de plus en plus motivées par des logiques stratégiques.

— En témoignage l'acquisition de l'américain Smithfield Food Inc. par le chinois Shuanghui International Holdings Ltd en 2013, qui a suscité un débat important.

— Dans ce contexte, de nombreux partenaires ont renforcé leur réglementation relative aux investissements étrangers (Etats-Unis, Chine, Allemagne).

N°

5/10

2. En France, le mécanisme de contrôle des investissements étrangers (IEF) s'inscrit dans la loi PACTE (2019)

— La loi relative au plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE, 2019) a réformé le dispositif d'autorisation préalable aux IEF qui vise certains secteurs limitativement énumérés, touchant principalement à la défense nationale. (articles L. 151-1 et suivants du code monétaire et financier).

— Cette réforme, qui vise à concilier la préservation des intérêts souverains de la France avec la politique d'attractivité territoriale, comporte trois axes principaux (arrêté du 31 décembre 2019 relatif aux investissements étrangers en France) :

i) mieux prévenir et sanctionner les manquements (renforcement des pouvoirs de police et de sanction confiés au ministre de l'économie, chargé du contrôle des IEF) ;

ii) protéger les secteurs d'avenir (extension des secteurs concernés par la procédure d'autorisation préalable : aérospatial, protection civile, cybersécurité, intelligence artificielle, robotique, semi-conducteurs, hébergeurs de données sensibles, la fabrication additive) ;

iii) accroître la transparence du contrôle (notamment en vue de faciliter les démarches des investisseurs) ;

3. Dans le contexte de la COVID-19, le mécanisme de contrôle des IEF a été récemment renforcé.

— L'arrêté du 27 avril 2020 abaisse temporairement, jusqu'au 31 décembre 2021, le seuil d'acquisition des parts d'une entreprise par un investisseur étranger détenant la procédure d'autorisation préalable de 25% à 10%.

— Cette procédure exceptionnelle est justifiée par la nécessité de protéger nos entreprises stratégiques, susceptibles d'avoir été fragilisées financièrement par la crise COVID-19.

4. Le contrôle des IDE s'inscrit dans un cadre européen.

— Proposé notamment sur initiative de la France, l'Allemagne et l'Italie, le règlement établissant un cadre pour le filtrage des IDE dans l'UE, adopté en 2019, est entré en vigueur le 11 octobre 2020.

— Ce règlement renforce le contrôle des IDE, notamment par :

- l'échange d'informations entre Etats membres;
- le renforcement du rôle de la Commission, qui peut émettre un avis lorsqu'un IDE est susceptible de menacer les intérêts de plus d'un Etat membre ou de porter atteinte à son programme européen.

— En revanche, la décision d'autoriser ou non un investissement étranger sur son territoire national reste de la compétence des Etats-membres.

5. Le contrôle s'exerce de façon efficace en France.

— En 2020, 275 opérations ont été soumises à la procédure de contrôle, soit près de 23% des 1215 décisions d'investissement (Direction générale du Trésor, 2021).

— Malgré quelques affaires médiatiques, dont le veto au rachat de Carrefour par le groupe canadien Caisse-Tandem, les refus sont rares et proportionnés.

6. Le mécanisme de l'autorisation préalable a été utilisé pour empêcher le rachat de Carrefour en janvier 2021.

— L'arrêté du 31 décembre 2019 ajoute, conformément au cadre européen, la fabrication additive, soit la production, la transformation ou la distribution de produits agricoles lorsque celles-ci contribuent aux objectifs de sécurité alimentaire nationale, au x

secteurs visés par le contrôle des IEF.

— C'est cette disposition qui a motivé le veto du gouvernement français au rachat de Carrefour par le groupe coréen Cacha-Tand, justifié par le rôle de Carrefour dans la sécurité alimentaire nationale — 20% de la distribution alimentaire nationale (MINEFI, 2021).

Éléments de langage

1. En vue de votre intervention à la presse locale, vous partirez dans un premier temps présenter un état des lieux des investissements étrangers en France :

→ insister sur le fait que les relations entre la France et l'étranger sont libres :

• 16 600 entreprises étrangères sont implantées en France, ce qui représente 2,3M d'emplois, plus de 20% de CA de l'économie.

→ se féliciter que, malgré la crise, la France soit restée le pays européen le plus attractif pour les investissements étrangers (baromètre de l'attractivité, EY, juin 2021) :

• en 2020, la France a accueilli 1 215 projets d'investissements internationaux (Business France, 2021).

• cela témoigne de la confiance des investisseurs internationaux et de la crédibilité économique de la France, et notamment de la transparence de ses mécanismes de contrôle des IEF.

→ noter que les investissements en provenance d'Amérique latine en France, notamment brésiliens, sont particulièrement dynamiques, ce qui témoigne de nos denser relations économiques avec la région, caractérisées par la réciprocité des décisions d'investissement :

• la France est, après l'Espagne et le Portugal, le 3^e pays d'accueil des investissements latine-américains au sein de l'UE (Business France, 2021).

N°

810

Intitulé de l'épreuve : gestion des entreprises 3/3

Nombre de copies :

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

• En 2020, 11 décisions d'investissement issues d'entreprises latino-américaines ont été recensées en France, y compris dans le secteur agro-alimentaire.

• Le Brésil, avec 6 projets en 2020, est, avec le Chili, le premier pays d'origine des investissements latino-américains en France. (ex. Soft-Expert, entreprise brésilienne innovante dans le secteur des services aux entreprises).

2. Vous pourrez, dans un second temps, détailler la politique d'attractivité de la France :

→ présenter les outils du MEAE en faveur de l'attractivité du territoire national, notamment :

• le plan de l'investissement (2015) ;

• les sommets « Chèque France » (2018), en insistant sur le succès de l'édition 2021 (investissement de 2 Mds € de chinois Emision pour une usine de batteries électriques).

• la French Tech (2013), pilier de la politique de visibilité et d'attractivité des entreprises françaises innovantes, et à laquelle participe le Ministère.

N°

3/10

→ insister sur l'ampleur des financements accordés dans le cadre du plan "France Relance", qui s'inscrit pleinement dans la politique d'attractivité de territoire nationale :

- plusieurs mesures du plan de Relance participent de l'attractivité (baisse des impôts de production, simplification de l'action publique, modernisation des infrastructures).

- en particulier, le Team France Invest, récemment mise en place dans le sillage de la relance, permettra la mobilisation efficace de l'ensemble de l'écosystème concernant à l'attractivité de territoire (Etat, opérateurs, Bpifrance, collectivités).

3. Enfin, vos parrez conclure en vous félicitant des récentes décisions d'investissements de Carrefour au Brésil, preuve supplémentaire de dynamisme du pays et de la réciprocité de nos relations commerciales. / a

Lined writing area with horizontal ruling lines.